

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
2018-05-5**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice :	21	L'An deux mille dix huit
présents :	15	Le dix-sept mai
votants :	19	Le Conseil Municipal de la Commune de TOULENNE
exprimés :	19	dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,
Pour :	18	à la Mairie, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire
Contre :	1	Date de convocation du Conseil Municipal : 4 mai 2018
Abstentions	0	

**JMN/DELIB/2018-05-5- DELIBERATION EN FAVEUR D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE**

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Alice LEFRERE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Danièle SOUPERBAT - Excusés : Bernard LAMARQUE, (pouvoir à M. RATEAU), Dominique SESE-DUVILLE (pouvoir à Mme BOUCAU), Nathalie NERIS (pouvoir à Mme DOUMERC), Jaime SOUSA (pouvoir à M. POUPOT), Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE - Secrétaire : Bernard LAMARQUE

**OBJET : DELIBERATION EN FAVEUR D'UN SERVICE PUBLIC DE L'ENERGIE**

Nous, élus de la commune de TOULENNE, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4<sup>ème</sup> paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de services publics et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables

Par conséquent, Nous, élus de la commune de TOULENNE, défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et du gaz naturel, et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France.
- Assurer l'indépendance énergétique de la France.
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Mis au vote ce jour :

Contre : 1 (Mme SOUPERBAT)

Abstention : 0

Pour : 18

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour expédition conforme



Le Maire,

**Christian DAIRE**